

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### Arrêté du 22 octobre 2018 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : INTE1828404A

Le ministre de l'économie et des finances, le ministre de l'action et des comptes publics, le ministre de l'intérieur et le ministre des outre-mer,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6 et A. 125-1 et suivants ;

Vu les avis rendus le 16 octobre 2018 par la commission interministérielle instituée par la circulaire n° 84-90 du 27 mars 1984 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue et mouvements de terrain.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées, sont recensées en annexe II ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

**Art. 2.** – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

**Art. 3.** – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque, au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté, dans les communes qui ne sont pas dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque concerné.

Pour ces communes, le nombre de ces constatations figure entre parenthèses, dans l'annexe I. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

**Art. 4.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 22 octobre 2018.

*Le ministre de l'intérieur,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur général de la sécurité civile*  
*et de la gestion des crises,*  
J. WITKOWSKI

*Le ministre de l'économie*  
*et des finances,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le sous-directeur « assurances »,*  
L. CORRE

*Le ministre de l'action  
et des comptes publics,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le sous-directeur,*  
F. DESMADRYL

*La ministre des outre-mer,*  
Pour la ministre et par délégation :  
*Le directeur général des outre-mer,*  
E. BERTHIER

ANNEXES

ANNEXE I

**Communes reconnues en état de catastrophe naturelle**

**DÉPARTEMENT DE L'AIN**

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)  
du 5 janvier 2018 au 9 mars 2018*

Commune de Bellegarde-sur-Valserine.

**DÉPARTEMENT DE L' AISNE**

*Inondations et coulées de boue du 1<sup>er</sup> juin 2018*

Commune de Lemé (1).

*Inondations et coulées de boue du 11 juin 2018*

Commune de Voharies.

**DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE**

*Inondations et coulées de boue du 27 mai 2018*

Commune de Bastide-de-Sérou (La).

*Inondations et coulées de boue du 4 juin 2018*

Commune de Bastide-de-Sérou (La).

*Inondations et coulées de boue du 12 juillet 2018*

Commune de Rabat-les-Trois-Seigneurs (1).

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)  
du 15 juillet 2018 au 9 août 2018*

Commune de Betchat (1).

**DÉPARTEMENT DE L'AUDE**

*Inondations et coulées de boue du 10 juin 2018*

Commune de Villasavary (1).

*Inondations et coulées de boue du 3 juillet 2018*

Commune de Ribouisse (1).

*Inondations et coulées de boue du 16 juillet 2018*

Communes de Fajac-la-Relenque (1), Montréal (3).

*Inondations et coulées de boue du 5 septembre 2018*

Commune de Quillan (1).

**DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE***Inondations et coulées de boue du 9 août 2018*

Communes d'Aubagne, Gémenos, Roque-d'Anthéron (La).

**DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME***Inondations et coulées de boue du 6 juin 2018*

Commune de Saint-Jean-d'Angle (1).

**DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE***Inondations et coulées de boue du 4 juin 2018*

Commune de Saint-Aubin-de-Lanquais (1).

*Inondations et coulées de boue du 5 juin 2018 au 6 juin 2018*

Commune de Bergerac.

*Inondations et coulées de boue du 10 juin 2018*

Communes d'Issac (1), Saint-Jean-d'Estissac (2).

*Inondations et coulées de boue du 4 juillet 2018*

Commune de Périgueux.

**DÉPARTEMENT DE L'EURE***Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 14 juin 2018*

Commune de Burey (1).

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE***Inondations et coulées de boue du 11 juin 2018*

Commune d'Oô.

*Inondations et coulées de boue  
du 15 juillet 2018 au 16 juillet 2018*

Commune de Mane.

*Inondations et coulées de boue du 16 juillet 2018*

Communes de Beateville, Latrape (1), Noé, Ore, Rieucazé (1), Saint-Gaudens.

**DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT***Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)  
du 13 février 2018 au 14 février 2018*

Commune de Cassagnoles (1).

**DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE***Inondations et coulées de boue du 10 juin 2018*

Commune de Bourgueil.

**DÉPARTEMENT DU LOT***Inondations et coulées de boue du 5 janvier 2018*

Communes de Biars-sur-Cère, Bretenoux.

*Inondations et coulées de boue du 21 janvier 2018*

Commune de Bretenoux.

*Inondations et coulées de boue du 7 mai 2018 au 9 mai 2018*

Commune de Laval-de-Cère.

**DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE***Inondations et coulées de boue du 5 juin 2018*

Commune de Sainte-Livrade-sur-Lot.

**DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE***Inondations et coulées de boue du 3 juin 2018*

Commune de Thouarcé (1).

*Inondations et coulées de boue du 11 juin 2018*

Communes de Blaison-Saint-Sulpice, Thouarcé (2).

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 11 juin 2018*

Commune de Doué-en-Anjou (1).

**DÉPARTEMENT DE LA MANCHE***Inondations et coulées de boue du 25 mai 2018*

Communes de Montjoie-Saint-Martin (1), Saint-James (3).

*Inondations et coulées de boue du 11 juin 2018*

Commune de Saint-James (4).

*Inondations et coulées de boue du 12 juin 2018*

Communes d'Hamelin (1), Mortain (1).

*Inondations et coulées de boue du 1<sup>er</sup> juillet 2018*

Commune de Saint-Barthélemy (1).

*Inondations et coulées de boue du 5 juillet 2018*

Commune de Bacilly (1).

**DÉPARTEMENT DE LA MEUSE***Inondations et coulées de boue du 24 mai 2018*

Commune de Sampigny.

**DÉPARTEMENT DU NORD***Inondations et coulées de boue du 28 mai 2018 au 29 mai 2018*

Commune de Mecquignies.

*Inondations et coulées de boue du 31 mai 2018*

Commune de Wallon-Cappel (2).

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)  
du 30 mai 2016 au 31 décembre 2016*

Commune de Faches-Thumesnil.

**DÉPARTEMENT DE L'OISE***Inondations et coulées de boue du 25 mai 2018*

Commune de Nivillers (1).

*Inondations et coulées de boue du 27 mai 2018*

Commune de Nivillers (2).

*Inondations et coulées de boue du 31 mai 2018*

Commune de Nivillers (3).

**DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS***Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)  
du 7 juin 2016 au 7 septembre 2016*

Commune d'Haisnes (1).

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)  
du 14 décembre 2017 au 5 février 2018*

Commune de Lisbourg (1).

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES***Inondations et coulées de boue du 12 juin 2018*

Communes d'Idron, Lamayou (1), Pau, Pontiacq-Viellepinte (1).

*Inondations et coulées de boue du 12 juin 2018 au 13 juin 2018*

Communes d'Arrien (1), Gestas (2), Lahontan (1), Lasseube (1), Saint-Jammes (1), Sault-de-Navailles (1).

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)  
du 11 juin 2018 au 14 juin 2018*

Commune d'Urepel (1).

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)  
du 12 juin 2018 au 28 août 2018*

Commune de Narcastet (1).

**DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN***Inondations et coulées de boue du 9 juin 2018*

Commune de Villé (1).

*Inondations et coulées de boue du 15 juillet 2018*

Commune de Villé (2).

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE***Inondations et coulées de boue du 4 juin 2018*

Commune de Poyans (1).

*Inondations et coulées de boue du 9 juin 2018*

Commune d'Augicourt (1).

**DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE***Inondations et coulées de boue du 27 janvier 2018 au 29 janvier 2018*

Communes de Saint-Marcel, Tournus.

**DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE***Inondations et coulées de boue du 1<sup>er</sup> août 2018*

Commune de Tours-en-Savoie.

*Inondations et coulées de boue du 5 août 2018*

Communes de Bessans, Notre-Dame-du-Pré, Saint-Colomban-des-Villards.

**DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME***Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)  
du 1<sup>er</sup> mai 2017 au 21 juin 2018*

Commune de Saint-Martin-aux-Buneaux (1).

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)  
du 12 mai 2018 au 13 mai 2018*

Commune de Saint-Romain-de-Colbosc (1).

**DÉPARTEMENT DES YVELINES***Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)  
du 30 mai 2016 au 30 juin 2016*

Commune de Mézières-sur-Seine.

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)  
du 9 août 2018 au 13 août 2018*

Commune de Gommecourt.

**DÉPARTEMENT DE LA SOMME***Inondations et coulées de boue du 28 mai 2018 au 29 mai 2018*

Commune d'Ailly-sur-Noye (1).

*Inondations et coulées de boue du 31 mai 2018*

Commune de Moislains (1).

**DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE***Inondations et coulées de boue du 30 mai 2018*

Commune de Lacapelle-Livron.

*Inondations et coulées de boue du 10 juin 2018*

Communes de Faudoas, Marsac, Vigueron.

*Inondations et coulées de boue du 10 juin 2018 au 13 juin 2018*

Communes de Beaumont-de-Lomagne, Gramont.

**DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE***Inondations et coulées de boue du 9 août 2018*

Communes d'Avignon, Cadenet, Saint-Pantaléon (1), Saint-Saturnin-lès-Avignon (1).

**DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE***Inondations et coulées de boue du 10 juin 2018*

Commune d'Ulisy (Les) (1).

*Inondations et coulées de boue du 11 juin 2018 au 12 juin 2018*

Communes de Boullay-les-Troux (2), Vaugrigneuse (1).

*Inondations et coulées de boue du 12 juin 2018*

Commune de Saint-Cyr-sous-Dourdan (2).

**DÉPARTEMENT DE LA MARTINIQUE**

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 16 avril 2018*

Communes de François (Le), Vauclin (Le).

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)  
du 16 avril 2018 au 17 avril 2018*

Communes de Lamentin (Le), Robert (Le).

## ANNEXE II

**Communes non reconnues en état de catastrophe naturelle****DÉPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE**

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 13 avril 2018*

Commune de Digne-les-Bains.

**DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE**

*Inondations et coulées de boue du 12 juillet 2018*

Commune de Cabannes (Les).

**DÉPARTEMENT DE L'AUDE**

*Inondations et coulées de boue du 4 juin 2018 au 5 juin 2018*

Commune de Saint-Michel-de-Lanès.

*Inondations et coulées de boue du 4 juin 2018 au 6 juin 2018*

Commune de Montazels.

*Inondations et coulées de boue du 10 juin 2018 au 11 juin 2018*

Commune de Montazels.

*Inondations et coulées de boue du 3 juillet 2018*

Commune de Plaigne.

*Inondations et coulées de boue du 7 août 2018*

Commune de Montréal.

*Inondations et coulées de boue du 12 septembre 2018*

Commune de Fa.

**DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

*Inondations et coulées de boue du 9 août 2018*

Commune de Pennes-Mirabeau (Les).

*Inondations et coulées de boue du 13 août 2018*

Commune de Martigues.

**DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE**

*Inondations et coulées de boue du 26 mai 2018*

Communes d'Angeduc, Roullet-Saint-Estèphe.

*Inondations et coulées de boue du 5 juin 2018*

Commune de Roullet-Saint-Estèphe.

**DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE**

*Inondations et coulées de boue du 3 juin 2018 au 6 juin 2018*

Communes de Flaugeac, Sigoulès.

*Inondations et coulées de boue du 6 juin 2018*

Commune de Saint-Aubin-de-Lanquais.

*Inondations et coulées de boue du 10 juin 2018 au 11 juin 2018*

Communes de Ginestet, Maurens, Mussidan, Saint-Pierre-d'Eyraud, Saint-Rabier, Serres-et-Montguyard.

*Inondations et coulées de boue du 11 juin 2018*

Communes de Mescoules, Sigoulès.

**DÉPARTEMENT DE LA DRÔME**

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique)  
du 1<sup>er</sup> mars 2018 au 13 août 2018*

Commune de Châteauneuf-sur-Isère.

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE**

*Inondations et coulées de boue du 15 juillet 2018 au 18 juillet 2018*

Commune de Rebigue.

*Inondations et coulées de boue du 19 juillet 2018*

Commune de Montberaud.

**DÉPARTEMENT DU LOT**

*Inondations et coulées de boue du 5 janvier 2018 au 9 janvier 2018*

Communes de Lacave, Pinsac.

*Inondations et coulées de boue du 20 janvier 2018 au 22 janvier 2018*

Commune de Lavergne.

**DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE**

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 24 mars 2017*

Commune de Tuffalun.

**DÉPARTEMENT DE LA MANCHE**

*Inondations et coulées de boue du 9 juin 2018*

Commune de Saint-James.

**DÉPARTEMENT DE L'OISE**

*Inondations et coulées de boue du 22 mai 2018*

Commune de Nivillers.

*Inondations et coulées de boue du 28 mai 2018*

Commune de Nivillers.

**DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME**

*Inondations et coulées de boue du 10 juin 2018 au 11 juin 2018*

Commune de Perrier.



*Inondations et coulées de boue du 20 juillet 2018*

Commune de Riom.

**DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES***Inondations et coulées de boue du 2 juillet 2018*

Commune de Loures-Barousse.

*Inondations et coulées de boue du 4 juillet 2018*

Commune de Bagnères-de-Bigorre.

**DÉPARTEMENT DU RHÔNE***Inondations et coulées de boue du 3 juillet 2018*

Commune de Pierre-Bénite.

**DÉPARTEMENT DE LA SOMME***Inondations et coulées de boue du 24 mai 2018*

Commune de Blangy-Tronville.

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 8 mai 2018*

Commune de Montdidier.

**DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE***Inondations et coulées de boue du 3 juin 2018 au 5 juin 2018*

Commune de Marsac.

*Inondations et coulées de boue du 9 juin 2018 au 10 juin 2018*

Communes de Cumont, Gimat.

*Inondations et coulées de boue du 9 juin 2018 au 11 juin 2018*

Commune de Goudourville.

*Inondations et coulées de boue du 14 juin 2018 au 15 juin 2018*

Commune de Gramont.

**DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE***Inondations et coulées de boue du 9 août 2018*

Commune de Lioux.

**DÉPARTEMENT DE LA VIENNE***Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 11 juin 2018*

Commune de Ternay.

**DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE***Inondations et coulées de boue du 5 juillet 2018*

Commune de Ris-Orangis.

**DÉPARTEMENT DE LA MARTINIQUE***Inondations et coulées de boue du 18 septembre 2017 au 19 septembre 2017*

Commune de Case-Pilote.

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 16 avril 2018*

Commune de Sainte-Marie.

*Vents cycloniques du 18 septembre 2017 au 19 septembre 2017*

Commune de Case-Pilote.